

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27 MARS 2018 à 18H30**

**Présents :** Tous les membres en exercice

**Absents excusés :** Madame Nathalie COSTE, Madame Claire DENIS, Monsieur Geoffrey HANNOTEL.

**Secrétaire :** /

---

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer un moment de recueillement en hommage aux victimes de l'attentat de Trèbes du 23 mars 2018 et en reconnaissance de l'acte héroïque du Colonel Arnaud Beltrame qui lui a, malheureusement, coûté la vie.

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 22 novembre 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents ce jour-là.

**2) Compte Administratif 2017**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif 2017. Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses :	625 665.03€	Recettes :	898 553.23 €
Résultat reporté en excédent :	600 138.87 €		
Excédent de clôture :	836 617.09 €		

**Investissement**

Dépenses :	312 205,91 €	Recettes :	232 295.25 €
Résultat reporté en excédent :	27 198,90 €		
Résultat de clôture :	- 107 109.56 €		
Restes à réaliser (dépenses) :	2 500 €	Restes à réaliser (recettes) :	31 384.00 €

Soit un besoin total de financement de 78 225.56 €

ENSEMBLE :

Dépenses :	965 069,84 €
Recettes :	1 694 577,37 €
Résultat de clôture :	729 507,53 €

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler.

Monsieur HENIN fait observer que le montant de 342 704 euros, concernant la charge de personnel représente 55% de la dépense totale de fonctionnement, que celle-ci progresse de +9000 euros par rapport à l'exercice comptable de 2016.

Monsieur le Maire fait remarquer à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il s'agit d'une dépense inévitable. Le nombre de titulaires est cohérent avec le nombre d'heures de travail.

Monsieur le Maire propose à Monsieur HENIN de venir constater le travail des agents.

Monsieur le Maire fait également remarquer à l'ensemble du Conseil Municipal que le total de l'article 012 « charges de personnel » a nettement baissé depuis 4 ans.

Monsieur HENIN approuve cet effort fait par la Commune mais le juge insuffisant.

Pour information, une étude de la dépense sur les masses salariales des autres communes du secteur et de même capacité serait intéressant pour constater les écarts.

Monsieur HENIN demande des renseignements sur les comptes suivants :

L'article 6042 « Achat prestation service sauf terra » pour un montant de 17 080 euros »

Monsieur le Maire répond que cela correspond à la somme versée au prestataire cantine.

L'article 60632 « fournitures de petit équipement » pour un montant de 17 095 euros ». Monsieur le Maire précise que c'est tout le matériel pour permettre de faire des réparations et autres (vis, ampoules, piles, ciment, peinture...).

Pour les comptes 6226 et 6228 rémunérations et honoraires, pour 13 423 euros Monsieur Hénin suppose qu'il s'agit des honoraires d'avocats concernant le contentieux avec la porcherie.

Seul l'article 6226 « Honoraires » dont le montant s'élève à 7 734,48 Euros correspond aux honoraires d'avocat (5 224,20 Euros) et ceux du notaire pour l'achat de l'habitation de la rue des Ecoles (2 510,28 Euros). L'article 6228 « Divers » dont le montant est de 5 689,70 Euros ne correspond pas à une dépense d'honoraires.

Monsieur le Maire précise que la justice n'a pas encore statué sur le recours indemnitaire.

Monsieur Henin enregistre une diminution des charges hors masse salariale, c'est un bon signe pour l'avenir, et qu'il y a lieu de continuer, pour générer des capacités d'autofinancement.

Monsieur le Maire le remercie de ce constat positif.

Hors présence de Monsieur Jean-Paul LEFAIT, le Maire et sous la présidence de Monsieur Yves DARQUES, premier adjoint, le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour et 2 abstentions, le Compte Administratif 2017.

### **3) Compte de Gestion 2017**

Monsieur le Maire indique que le Compte de Gestion établi par les services du Trésor Public est identique au Compte Administratif établi par les services municipaux.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont correctes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Trésorier, Monsieur GALLOIS, pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **4) Projet de mutualisation**

Monsieur le Maire commente le Projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer qui a été envoyé par courrier électronique le 21 mars à tous les conseillers municipaux. Il énumère et commente les différentes prestations proposées : celles dont la commune bénéficie et celles dont elle pourrait bénéficier.

- Création d'un service commun de transports occasionnels
- Création d'un service commun pour la gestion de la paie
- Prestations d'instruction des autorisations droit du sol
- Prestation de récolement ou de contrôle de conformité des travaux
- Prestations d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour les communes rurales
- Prestations de travaux de voirie et d'entretien d'espaces verts/fauchage (existant) :
- Prestation de coordination dans l'organisation de formations territorialisées (existant)
- Achat mutualisé de fournitures de bureau (groupement de commandes)
- Achat mutualisé de produits d'hygiène et d'entretien (groupement de commandes)
- Achat mutualisé de sel de déneigement (groupement de commandes)
- Achat mutualisé des services de contrôle périodique des bâtiments (groupement de commandes)
- Prestation de mise à disposition de matériels techniques et événementiels (centre technique d'agglomération)

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas favorable à l'adhésion au service commun pour la gestion de la paie ni à la Prestation de récolement ou de contrôle de conformité des travaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement au Projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

### **5) Projets 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une liste de travaux et réalisations non exhaustive en vue de la préparation du budget primitif 2018.

Monsieur le Maire donne des précisions sur certains travaux et répond aux différentes remarques formulées.

Un parking pour les enseignantes de l'Ecole Condorcet sera réalisé sur le terrain derrière l'habitation du 18 rue des Ecoles. Une grille en interdira l'accès pendant le temps scolaire.

Le projet de mise en sécurité de la zone des Bruyères présenté à l'assemblée suscite des interrogations quant à la pertinence de laisser les voitures accéder aux abords des étangs. Une réunion avec les associations qui occupent régulièrement ce site devrait permettre de trouver un consensus qui satisfasse tout le monde.

Concernant le remplacement des lampadaires de la rue de l'Epinette, à vapeur de mercure, par des lampes à LED, Monsieur le Maire précise que la FDE sera contactée pour une étude de faisabilité pour garder les poteaux existants et connaître les subventions éligibles pour ce projet.

Monsieur le Maire explique que l'Etude de sécurisation du RD 477 présentée et approuvée lors du Conseil municipal du 22 novembre 2017 dont la première tranche que composent les secteurs de la Salle communale (chaussée et parking), de l'Ecole et du carrefour des rues de Théroouanne et de Saintes sera réalisée en 2019 à condition d'obtenir les subventions éligibles à ce projet.

Il ajoute qu'il serait dommage de ne pas profiter du fonds de concours aux communes rurales octroyé par la CAPSO, à hauteur de 100 000 euros, jusqu'en 2020. Aussi, il propose d'inclure dans le projet, l'étude d'une extension sur le devant de la salle communale. Ce bâtiment permettrait d'accueillir la médiathèque qui se trouve actuellement à l'étage de l'Ecole Condorcet et les services administratifs de la Mairie.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les projets mentionnés dans le tableau ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions et de signer les documents afférant à ces projets.

## 6) Questions diverses.

### Projet Free mobile sur la commune d'Heuringhem

Monsieur le Maire lit le courrier qu'il a reçu de Free Mobile concernant l'implantation d'une antenne relais sur le territoire communal.

Une réunion à laquelle sont invités les membres du Conseil municipal aura lieu le 28 mars 2018, en Mairie, en présence des représentants de la société FREE et du Président de l'association AIVES. Elle devrait permettre de connaître précisément les intentions de FREE.

### Soutien aux Avocats

Monsieur le Maire lit le courrier des Avocats du Barreau de Saint-Omer et propose de les soutenir auprès des pouvoirs publics pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer dans toutes ses compétences, au nom de la Justice de proximité et de qualité.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### Courrier de M. MOBAILLY

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur MOBAILLY à l'ensemble du Conseil Municipal. Mr MOBAILLY demande une autorisation d'occupation de voirie sur la commune. Il souhaiterait s'installer le vendredi soir en plus du mardi soir sur le parking de la mairie.

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité.

Séance levée à 20h06

